

Informations de base	
2014/3000(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le Soudan: la situation d'Amin Mekki Medani Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Soudan	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/12/2014	Décision du Parlement	T8-0108/2014	Résumé
18/12/2014	Résultat du vote au parlement		
18/12/2014	Débat en plénière		
18/12/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/3000(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0389/2014	16/12/2014	
Proposition de résolution		B8-0390/2014	16/12/2014	
Proposition de résolution		B8-0391/2014	16/12/2014	
Proposition de résolution		B8-0392/2014	16/12/2014	
Proposition de résolution		B8-0393/2014	16/12/2014	
Proposition de résolution		B8-0394/2014	16/12/2014	
Proposition de résolution		B8-0395/2014	16/12/2014	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0108/2014	18/12/2014	Résumé

Résolution sur le Soudan: la situation d'Amin Mekki Medani

2014/3000(RSP) - 18/12/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 1 contre et 57 abstentions, une résolution sur le Soudan: le cas d'Amin Mekki Medani, militant des droits de l'homme de renom et ancien président du *Sudan Human Rights Monitor* (SHRM).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a condamné l'arrestation et la détention arbitraire de M. Medani et d'autres militants pacifiques en tant que violation illicite de leurs activités politiques et en matière de droits de l'homme pacifiques et légitimes, et a demandé leur libération immédiate et inconditionnelle. Il a demandé au gouvernement soudanais de **réexaminer sa loi sur la sécurité nationale** qui permet de garder en détention des personnes soupçonnées jusqu'à quatre mois et demi sans aucune forme de contrôle juridictionnel. Il a également dénoncé le **projet de loi du gouvernement sur les ONG**, qui limite la capacité des ONG à apporter un secours humanitaire et détériore les conditions déjà difficiles auxquelles les ONG doivent faire face dans le pays.

Tout en soulignant **l'importance du processus de dialogue national**, le Parlement s'est dit préoccupé par les conflits qui se déroulent au Soudan, notamment au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, par les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme qui les accompagnent, ainsi que par la grave situation d'urgence humanitaire, éléments qui constituent un risque pour la stabilité de la région.

Le Parlement a souligné que le dialogue national ne sera une réussite que s'il a lieu dans une atmosphère de **garantie des libertés d'expression, des médias, d'association et de réunion**. Il a demandé la libération de tous les prisonniers politiques et la fin immédiate des pratiques de détention arbitraire. Il a appelé le gouvernement du Soudan, l'opposition et les mouvements armés à saisir l'opportunité du dialogue national afin de faire preuve du sens des responsabilités nécessaire pour mettre le Soudan sur la voie de la paix, de la prospérité et de la justice.

La Commission et le SEAE ont été invités à :

- poursuivre leur soutien au dialogue entre le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que les pays limitrophes, à mettre en œuvre l'accord global de paix de 2005 dans son intégralité, ainsi que les accords d'Addis-Abeba de 2012, et à traiter tout problème en suspens;
- soutenir le dialogue national, le groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan (AUHIP) et le représentant spécial conjoint des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour.

S'agissant de **l'aggravation de la situation humanitaire** dans de nombreuses régions du Soudan, le Parlement a réitéré l'appel lancé au gouvernement du Soudan, ainsi qu'aux mouvements armés, afin qu'ils garantissent un accès sûr, rapide et sans entraves aux organisations humanitaires dans toutes les zones, en particulier dans les zones touchées par un conflit.

Enfin, les députés ont exprimé leur préoccupation au sujet des **violations continues et fréquentes des droits des femmes** au Soudan, exhortant les autorités soudanaises à signer et ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.